

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR BLAISE SCHÜLL, DEPUTE PCSI, INTITULEE « SYSTEME DE DETECTION ET D'ANALYSE DES MENACES POUR ANTICIPER LES CRIMES : QUE FAIT LE CANTON ? » (no 2894)

A l'automne 2016, plusieurs cantons alémaniques (Zurich, Soleure, Lucerne, Bâle-Campagne) ont annoncé avoir mis en place des systèmes d'analyse des menaces pour prévenir les drames. Ils sont gérés soit par les polices cantonales, soit par les services en charge de l'enseignement et de la formation. La presse régionale s'en est fait l'écho notamment par un article du Quotidien Jurassien du 10 octobre 2016. Ces différents systèmes consistent avant tout dans la mise en place d'un réseau susceptible de tirer la sonnette d'alarme en cas de comportements inquiétants ou déviants d'un citoyen.

La Police cantonale jurassienne, par son commandement, a évalué la pertinence de mettre en place un tel outil au sein de la République et Canton du Jura. Elle a conclu que plusieurs réseaux institutionnalisés existaient au sein du Canton du Jura et qu'ils devaient être en mesure de détecter des comportements à risque. Il s'agit notamment des organisations suivantes :

Le Groupe coordination violence

La très grande majorité des crimes qui ont été perpétrés ces quinze dernières années sur territoire jurassien découle de violences domestiques. Le Canton du Jura avait réagi au début des années 2000 en créant le Groupe coordination violence. Il réunit, sous la direction de la Déléguée à l'égalité, au moins un-e assistant-e social-e, un-e enseignant-e, un-e infirmier-ère urgentiste, un-e intervenant-e socio-éducatif-ve, un-e intervenant-e LAVI, un-e médecin généraliste, un-e membre de l'APEA, un-e officier-ère de police judiciaire, un-e procureur et un-e psychothérapeute. Les membres de ce groupe entretiennent des contacts fréquents et se réunissent plusieurs fois par année.

Le Groupe sécurité AJAM

Le Groupe sécurité AJAM réunit des représentants du Service de l'action sociale, de la Police cantonale, du Service de la population, du Ministère public, du Service juridique et de l'AJAM. Les membres de ce groupe entretiennent des contacts fréquents et se réunissent au moins deux fois par année. Le but de ce groupe est de prévenir et de déceler les comportements à risque des migrants qui sont placés sous l'autorité de l'AJAM ou du Service de la population.

L'antenne cantonale du Service de renseignement de la Confédération

Le Service de renseignement de la Confédération dispose d'une antenne au sein de la Police cantonale jurassienne (SRCant). La mission qui est attribuée au SRCant est la recherche de renseignements pour tenter d'éviter tous comportements susceptibles de mettre en péril la sécurité de l'Etat. Les domaines concernés sont notamment la prévention de la radicalisation religieuse et la surveillance de la montée en puissance des extrémismes de gauche ou de droite. Un réseautage efficace a été mis en place au sein du Canton par le SRCant.

La police de proximité

Suite à la réorganisation totale de la Police cantonale au 1^{er} janvier 2016, les missions de police de proximité ont été étendues et développées notamment par la création de deux postes à plein temps de responsable de la police de proximité, ainsi que par le renforcement des compétences des polices locales de Porrentruy et Delémont. Le Ministère public et la Police cantonale disposent par ce nouvel outil, ainsi que par la collaboration étroite avec d'autres services de l'Etat, en particulier l'APEA (dont

le rôle est fondamental pour la détection précoce de violences domestiques) d'une bonne vision des comportements déviants au sein de la population jurassienne.

Dès lors, le Gouvernement est en mesure de répondre comme suit aux questions posées :

1. Est-il exact qu'en Suisse romande le modèle du réseau avait certes été débattu par les commandants de police, mais pas suivi ?

Non, la Conférence des commandants des polices cantonales de la Romandie, de Berne et du Tessin (CCPC RBT) n'a pas débattu sur ce point qui est une compétence cantonale exclusive. A la connaissance du Gouvernement, aucun canton romand n'a mis en place un réseau spécifique tel que décrit dans la question écrite.

2. Quelle est la position du Gouvernement sur le système de détection et d'analyse des menaces et est-il conscient que ce genre de drames peut arriver chez nous ?

Le Gouvernement est naturellement conscient que des drames peuvent intervenir également sur territoire jurassien. Contrairement à ce que semble indiquer la question, il n'existe pas un système prédéfini de détection et d'analyses des menaces, mais 26 systèmes répondant chacun aux particularités du canton dont ils dépendent. Le Gouvernement constate que les différents groupes de travail et réseaux qui existent sur le territoire jurassien constituent un maillage adapté à la taille du canton et susceptible de détecter, dans la mesure du possible, des comportements déviants.

3. Peut-on attendre du Gouvernement la création d'un éventuel réseau de détection pour anticiper les crimes ou un système équivalent est-il déjà en place ?

Comme indiqué dans la réponse à la question 2, le Gouvernement constate qu'un tel système existe au sein de la République et Canton du Jura par la conjonction de plusieurs réseaux et organisations, en particulier le Groupe coordination violence, le Groupe sécurité AJAM, l'antenne cantonale du Service de renseignement de la Confédération et le domaine de compétence de la police de proximité de la Police cantonale. Il n'estime pas nécessaire de créer un autre réseau spécifique de détection.

Delémont, le 25 avril 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler